

né des résultats merveilleux. Dans cette période d'après-guerre, alors que le tourisme prend une ampleur que les années ne feront qu'accroître, la construction de chemins de tourisme ouvrirait, dans notre pays, des territoires nouveaux à une industrie qui rapporte des centaines de millions.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* de la Chambre une résolution qui se lit comme suit:

La Chambre est d'avis que le ministère des Travaux publics devrait sans délai étudier et faire des plans pour le creusage et le nettoyage de la rivière des Mille-Iles, à cinq ou six endroits, sur des longueurs et des largeurs fort restreintes, entre Saint-Eustache-sur-le-Lac et Saint-Rose, Rosemère et Pont-David.

Tous les députés de la région de Montréal, le député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) plus particulièrement, qui se prononçait avant-hier en faveur du projet, connaissent la beauté de cette rivière, et savent aussi que des milliers de familles de Montréal y passent la belle saison. Le yachting est très populaire sur cette rivière, mais la navigation est restreinte à quatorze milles entre Pont-David et Saint-Eustache-sur-le-Lac. Entre ces deux villages, le chenal, étroit à quelques endroits, est suffisant pour la navigation, même des plus gros yachts. A quelque quatre ou cinq milles, il faudrait effectuer quelques minimes travaux de creusage et de nettoyage. Mais il y a plus. Les yachts naviguant dans ce secteur ne peuvent atteindre le lac des Deux-Montagnes, et *vice versa*. A Saint-Eustache-sur-le-Lac, il existe un rapide qui ne mesure que quelques centaines de pieds, qu'on peut franchir à eau haute, mais qui est impraticable à eau basse.

Le premier travail à faire est d'améliorer ce rapide. Il suffirait d'enlever, au cours de l'hiver, certains gros cailloux qui s'y trouvent, de baliser un chenal, si étroit pût-il être, et les yachts croisant sur les lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes pourraient facilement descendre le cours de la rivière des Mille-Iles jusqu'à Pont-David, et le remonter. L'enlèvement de ces roches ne nuirait en rien aux eaux du lac des Deux-Montagnes, mais développerait du coup une industrie touristique additionnelle aux portes même de la métropole.

Le Club de Yacht des Mille-Iles compte plusieurs centaines de membres. Il envisage de construire des quais spacieux, des garages pour la réparation de yachts, des postes d'essence, etc. On voit tout de suite le développement qui suivrait l'exécution de tels travaux, qui commandent fort peu de déboursés et fort peu de temps. D'abord, une industrie touristique de premier plan; pour la main-d'œuvre locale

[M. Bertrand (Terrebonne).]

et régionale, que la fermeture des usines de guerre a particulièrement atteinte, une source abondante de travail: construction de centaines de résidences dans les îles et sur les rives, construction de quais, aménagements de jardins, pelouses, etc. Pour le cultivateur, un nouveau débouché pour ses produits.

Je recommande ce projet au ministre. Je sais son dévouement pour toutes les causes susceptibles d'ajouter à la grandeur et à l'importance de son pays. Je sais qu'il ne se refusera pas à faire faire de nouveaux plans et à faire étudier le projet, auquel ne peut rester indifférente la députation de Montréal et des environs.

La nouvelle, confirmée par le ministre de la Défense nationale (M. Abbott), que toutes les troupes canadiennes actuellement outre-mer, soit 14,000 personnes environ, seront "de retour bien avant la fin de l'année", a été agréablement accueillie. On aurait dû, à mon avis, les rapatrier beaucoup plus tôt. Le temps est peut-être aussi venu, monsieur l'Orateur, pour demander de la clémence en faveur des quelques mille déserteurs qui restent à travers le pays. Parlant dans cette Chambre, au début de la session, je réclamaï la création, dans chaque district militaire, d'un tribunal chargé d'étudier au mérite les cas de désertion.

Les cas de désertion n'ont pas tous pour cause la mauvaise volonté ou la crainte du danger. Un grand nombre sont motivés par d'excellentes raisons, que les intéressés, lorsqu'ils étaient dans l'armée, n'ont pas su, par timidité ou pour tout autre motif, suffisamment expliquer; d'autres soldats ont déserté parce que leurs requêtes de congé pour des fins agricoles ou de commisération se sont heurtées à l'intransigeance de certains officiers supérieurs au fanatisme persistant; d'autres ont déserté parce que, malades, ils n'ont pas reçu les soins médicaux voulus; d'autres ont déserté parce que leurs commandants ont refusé de les comprendre, de les aider, ou parce que ce refus s'accompagnait trop souvent d'une arrogance qui répugnait à leur fierté. C'est la raison pour laquelle tous ces cas doivent faire l'objet d'une considération et d'une étude particulières, et que l'on doit tenir compte des circonstances qui les entourent. Il y eut des déserteurs dans ma région; un grand nombre ont rallié leur unité l'été dernier et depuis; ils ont fait régulariser leur cas. La même chose s'est produite à travers le pays. Les camps de détention, par la mauvaise renommée qu'ils se sont donnée, ont empêché nombre de jeunes gens de se conformer à la loi. Il faudrait en finir avec cette question des déserteurs, comme il